

Filière biologique du Québec

343, Principale Ouest, bur. 208

Magog (Québec) J1X 2B1

Tél : (819) 847-2676

Télec. : (819) 847-1814

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RAPPORT ANNUEL 2007

Drummondville

16 avril 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION	3
2. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007.....	6

Annexe – États-financiers au 31 décembre 2007

Annexe – Budget prévisionnel 2008

1. MISSION ET MANDAT DE L'ORGANISATION

La Filière biologique du Québec a pour mission de favoriser la concertation entre tous les maillons de la chaîne des produits issus de l'agriculture biologique du Québec et d'assurer la coordination des efforts des partenaires du secteur, dans une optique de développement des marchés.

La Filière vise la mise en place de projets collectifs, dans le but d'améliorer l'environnement et les liens d'affaires des entreprises provenant de chacun des maillons du secteur. Elle soutient le développement de la production, de la transformation et du commerce d'aliments certifiés biologiques, ce qui génère des retombées intéressantes pour la collectivité québécoise sur les plans social, environnemental et économique.

La Filière travaille actuellement à la mise en œuvre du deuxième plan stratégique du secteur, qui couvre la période 2004-2009.

Les principaux mandats de la filière sont les suivants :

- doter le secteur biologique du Québec d'un plan de développement stratégique et assurer la mise à jour de ce plan ;
- coordonner la mise en œuvre du plan stratégique du secteur ;
- appuyer la mise en œuvre de projets collectifs et structurants pour le secteur ;
- représenter les intérêts de l'ensemble du secteur biologique du Québec auprès d'autres intervenants-clés liés à son développement ;
- assurer la diffusion des retombées des travaux de la filière.

La filière est une association personne morale sans but lucratif, à vocation sociale et économique, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies depuis octobre 2004.

2. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

On peut sans contredit déclarer que l'année 2007 a été celle de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cette consultation d'envergure a donné l'occasion à plusieurs groupes du secteur biologique de se faire entendre et de présenter leur vision de l'apport de ce mode de production face aux défis que le secteur agricole et agroalimentaire aura à relever dans les prochaines années.

Lors de la consultation, l'agriculture biologique a souvent été mentionnée comme une des solutions d'avenir pour la revitalisation des régions, la différenciation des produits, les garanties d'authenticité des produits auprès des consommateurs et l'impact positif sur l'environnement. Le rapport de la Commission, publié à la suite des audiences, ouvre la porte à une meilleure reconnaissance du secteur biologique, à des aides financières accrues et à de nombreux projets. La Filière biologique du Québec se réjouit de ces résultats et entend concentrer ses efforts, dans les prochains mois, pour maintenir un partenariat fructueux entre la Filière et le MAPAQ.

Lors des deux journées d'information stratégique, tenues en début d'année 2007, les rencontres avec les entreprises du secteur nous ont permis de valider les préoccupations de l'industrie et de préciser le plan d'action des prochaines années. Par ailleurs, la Filière constate une certaine reprise de la croissance générale du secteur biologique. Les objectifs de croissance, fixés en

2004 dans le plan stratégique, ne sont toutefois pas encore atteints et la Filière devra mettre de l'avant des pistes de solutions pour aider le secteur à atteindre ses objectifs.

Comme par les années passées, le dossier de la réglementation canadienne a nécessité une participation importante du milieu pour s'assurer que ce projet réponde aux attentes de l'industrie québécoise. Au moment d'écrire ces lignes, une certaine incertitude entoure toujours la mise en application du règlement canadien. Nous demeurons donc vigilants et continuons à suivre de près l'évolution de ce dossier.

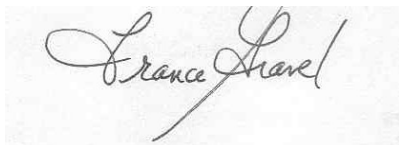
La Filière entend poursuivre son travail afin de rendre l'environnement d'affaires des entreprises d'ici plus concurrentiel, notamment en collaborant avec ses partenaires afin qu'une politique de soutien au secteur biologique soit élaborée et mise en place prochainement. La création d'un site Internet et l'élaboration d'un plan de communication pour valoriser l'appellation biologique sont deux autres projets sur lesquels la Filière travaille actuellement, afin d'obtenir des résultats concrets dès 2008.

Le bilan des activités 2007, qui vous est transmis aujourd'hui, vous permettra d'en savoir un peu plus sur les activités menées tout au long de l'année.

Je tiens à remercier les personnes qui ont investi beaucoup d'énergie et de temps dans les différents dossiers de la Table filière biologique. Sans leur contribution, il ne nous aurait pas été possible d'avancer. Merci à M. Robert Beauchemin pour les nombreuses années passées à servir la Filière à titre de président. Succéder à une personne aussi au fait des dossiers biologiques représente un beau défi tout en étant très stimulant. Un merci tout spécial à M. Alain Rioux, secrétaire général, qui sait si bien faire la synthèse des dossiers, ainsi qu'à son équipe pour le soutien logistique. Merci aux membres du conseil d'administration de la table filière et aux représentants gouvernementaux qui partagent leur expertise et contribuent au développement du secteur.

Dans le fort complexe dossier canadien, la grande capacité à gérer de multiples dossiers que sait démontrer Mme Julie Belzile, conseillère aux affaires règlementaires, en a impressionné plusieurs. Son travail a permis à la Table filière du Québec d'être entendue et écoutée par nos collègues du Canada. Nous la remercions de sa grande disponibilité.

Biologiquement vôtre !

A handwritten signature in cursive script that reads "France Gravel". The signature is written in dark ink on a light-colored background.

France Gravel, présidente

3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007

Nom	Adresse	Tél. & courriel	Poste assigné au C.A.
Robert Beauchemin	Meunerie Milanaise inc. 108, route 214 Milan (Québec) G0Y 1E0	Tél. : (819) 657-4646 Fax : (819) 657-1011 meunerie@lamilanaise.com	Administrateur Resp. secteur transformation
Denis-Paul Bouffard	CARTV 35, rue de Port-Royal Est 2 ^e étage, Montréal (Québec) H3L 3T1	Tél. : (514) 873-2541 Fax : (514) 873-2580 dpb@caa.qg	Administrateur Poste CARTV
Christian Champigny	FABQ 555, boul Roland-Therrien, bur. 100 Longueuil (Québec) J4H 3Y9	Tel : (450) 679-0540 poste 8211 Fax : (450) 670-4867 champy@gsig-net.qc.ca www.fabqbio.ca	Vice-président Resp. : secteur de la production
M. Daniel Dubé	Sobeys- Rachele-Béry 11281, boul. Albert Hudon Montréal Nord (Québec) H1G 3J5	Tél. : (514) 324-1010 poste 3462 daniel.dube@sobeys.com	Administrateur Resp. : secteur du détail
Serge Fortin Pierre Turcotte (s)	CEROM 335, chemin des Vingt-cinq Est Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P6	Tél : (450) 653-4413 Fax : (450) 441-5694 cerom@cerom.qc.ca	Administrateur Resp. Innovation technologique
Jean-Pierre Ayotte	CCDA 6455, Jean-Talon Est, bur. 402 Montréal (Québec) H1S 3E8	Tél : (514) 982-0267, poste 225 Fax : (514) 982-0659 jpayotte@ccda.ca	Administrateur Resp. : secteur de la distribution
France Gravel	Écocert Canada 71, St-Onésime, Lévis, (Qc) G6V 5Z4	Tél : (418) 838-6941 poste 107 Fax: (418) 838-9823 fgravel@ecocertcanada.com	Présidente Resp. : du secteur de la certification
Ghislain Jutras	Université Laval 3236, pavillon Paul-Comtois Département de Phytologie Université Laval, (Québec) G1K 7P4	Tél. : (418) 656-7058 ghislain.jutras@plg.ulaval.ca	Administrateur Resp. : du secteur de la formation
Maryse Leblanc	IRDA 3300, rue Sicotte, C.P. 480 Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 7B8	Tél. : (450) 778-6522, poste 250 Fax : (514) 398-7897	Administratrice Resp. : du secteur transfert d'expertise
Nathalie Doré	Agriculture et Agroalimentaire Canada 2001, rue University, Suite 746-M Montréal (Québec) H3A 3N2	Tel. : (514) 315-6175 Fax : (514) 496-3966 dorena@agr.gc.ca	Administratrice Resp. : lien avec le gouvernement fédéral
Alain Rioux	Filière biologique du Québec 343, rue Principale Ouest, bur 208 Magog (Québec) J1X 2B1	Tél : (819) 847-2676 Fax : 819-847-1862 alainrioux1@bellnet.ca	Secrétaire général Non votant
Alain Roy	MAPAQ – Estrie 4260, boul. Bourque Rock Forest (Québec) J1N 2A5	Tél : (819) 820-3035, poste 233 Fax : (819) 820-3942 alain.roy@mapaq.gouv.qc.ca	Administrateur Resp. lien avec le gouvernement du Québec
Nicolas Turgeon	MAPAQ 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage Québec (Québec) G1R 4X6	Tél. : (418) 380-2101 poste 3801 Fax : (418) 380-2162 Nicolas.Turgeon@mapaq.gouv.qc.ca	Personne-ressource MAPAQ- DIST Non votant
Nalini Vaddapalli	2120, rue Sherbrooke Est bur. 604, Montréal (Québec) H2K 1C3	Tél : (514) 598-7288 poste 227 vaddapalli@option-consommateurs.org	Administratrice Resp. : secteur de la consommation

Liste du 07/01/2008/liste / FBQ

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

Ce rapport d'activités est présenté selon les axes de développement du plan stratégique 2004-2009 du secteur biologique du Québec.

AXE 1 - ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

DOSSIER 1 : ENCADREMENT DU SECTEUR BIOLOGIQUE AU CANADA

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Cible stratégique 4 de l'axe sur l'organisation des marchés

Faciliter l'accès des entreprises biologiques québécoises sur les marchés d'exportation par une réglementation canadienne davantage en conformité avec les exigences internationales :

- ◆ en intensifiant les pressions de la Filière biologique du Québec auprès du gouvernement canadien, pour que ce dernier élabore un outil réglementaire qui s'harmonise aux outils provinciaux;
- ◆ en appuyant, au besoin, les travaux de la Coalition canadienne qui réclame une réglementation canadienne obligatoire pour le secteur des aliments biologiques.

B) CONTEXTE

CONCERNANT LE RÉGLEMENT

- ◆ 14 décembre 2006 : le gouvernement fédéral a adopté un Règlement sur les produits biologiques (nommé *le Règlement* ci-après).
- ◆ La période de consultation publique sur le Règlement, qui devait débiter à la mi-décembre 2007 pour une période de 75 jours, n'a finalement pas eu lieu.
- ◆ 5 octobre 2007 : La Filière a déposé une demande de financement pour le projet *Soutien à l'industrie québécoise*, dans le cadre des travaux visant la mise en place de l'encadrement réglementaire fédéral pour les produits biologiques.
- ◆ 14 novembre 2007 : à la suite de l'étude du projet de la Filière, le comité du PSDAB a répondu positivement à la demande de financement.
- ◆ 14 novembre 2007 : Mme Maïlys Chastenet a été embauchée pour appuyer la Filière dans ses travaux concernant ce dossier.

CONCERNANT LES NORMES BIOLOGIQUES DU CANADA

- ◆ Les normes biologiques CAN/CGSB-32.310 et CAN/CGSB-32.311 ont été publiées le 9 janvier 2006, après 4 années de travail du Comité technique.
- ◆ Canadian Organic Grower a obtenu un financement via le programme PASCAA d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour mener la révision de normes biologiques du Canada. Ce programme prendra fin le 31 mars 2009. Le processus de révision est toujours encadré par l'ONGC.
- ◆ 24 mai 2007 : l'ONGC a communiqué la liste des travaux de révision des normes biologiques, ainsi que la liste des groupes de travail qui auront comme mission de travailler sur les différents points de la liste des travaux. Le Comité technique fonctionnera avec 6 groupes de travail : Liste des substances permises, Productions végétales, Productions animales, Transformation, Production aéricole, et Apiculture. Les organisations québécoises sont présentes sur chacun de ces groupes de travail.

- ◆ 1^{er} juin 2007 : l'ONGC a procédé à la formation des différents groupes de travail du Comité technique.
- ◆ 17 juin 2007 : confirmation que M. Jean Duval sera président du Comité technique de l'ONGC sur la révision des normes biologiques, à la suite d'une recommandation de la Filière et de la FABQ.
- ◆ 9 juillet 2007 : la Filière a reçu une lettre de Mme Patricia A. Dolhan, secrétaire du Comité technique, en réponse aux demandes de la Filière concernant le processus prévu par l'ONGC pour la mise à jour de la norme canadienne.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

CONCERNANT LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

- ◆ La Filière est membre de la Fédération Biologique du Canada. Mme Julie Belzile est la représentante du Québec et assure le suivi des positions de la Filière à ce groupe.
- ◆ La Filière a travaillé à l'automne 2007 sur un projet de lettre demandant à l'ACIA la création d'un Comité des normes et l'embauche d'un agent de normalisation, pour encadrer la mise à jour des normes biologiques du Canada.

La Filière a assuré un suivi continu des travaux de la FBC pour l'année 2007.

CONCERNANT LE RÈGLEMENT

- ◆ 30 mai 2007 : la Filière a reçu une lettre du président de l'ACIA, M. François Guimont, concernant les demandes qu'elle avait formulées sur le processus relatif à la modification du règlement.
- ◆ 23 octobre 2007 : Mme Julie Belzile a rencontré Mme Sylvie Parent, avocate au gouvernement fédéral, pour faire le lien entre le Règlement et les normes biologiques canadiennes.

CONCERNANT LES NORMES BIOLOGIQUES DU CANADA

- ◆ 16 août 2007 : la Filière participe à une rencontre sur le *Manuel des Procédures et des Politiques*.
- ◆ 15-17 août 2007 : participation de la Filière au Comité 32/20 de l'ONGC sur l'agriculture biologique, à Ottawa, pour une première rencontre de révision des normes.
- ◆ 31 novembre 2007 : la Filière, en tant que membre du Comité 32/20, a voté sur la 1^{re} série de propositions d'amendements.
- ◆ 15 novembre 2007 : réunion du comité réglementaire de la Filière pour la préparation de la rencontre du Comité 32/20 de l'ONGC.
- ◆ 19-21 novembre 2007 : participation de la Filière au Comité 32/20 de l'ONGC sur l'agriculture biologique, à Gatineau, pour une seconde rencontre de révision des normes.

Les membres du comité réglementaire de la Filière se sont réunis pour préparer chacune des rencontres convoquées par l'ONGC.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Jusqu'à maintenant, ce comité regroupe 12 personnes. Il s'agit de :

◆ Jean-Pierre Ayotte	CCDA
◆ Robert Beauchemin	FBQ
◆ Julie Belzile	Consultante, FBQ
◆ Geneviève Blain	FABQ
◆ Denis-Paul Bouffard	CAAQ
◆ Maïlys Chastenet	Agente de projets, FBQ
◆ Nathalie Doré	Agriculture et agroalimentaire Canada
◆ France Gravel	FBQ
◆ Pierre Roy	MAPAQ
◆ Alain Rioux	Secrétaire général, FBQ
◆ Nicolas Turgeon	MAPAQ
◆ Nalini Vaddapali	Option Consommateurs

La composition de ce comité pourrait être complétée par d'autres personnes provenant d'organisations intéressées à analyser en profondeur des documents légaux et administratifs concernant la réglementation canadienne sur la production biologique.

E) RÉSULTATS ATTEINTS EN 2007

Les différentes rencontres tenues dans le cadre du suivi du dossier réglementaire ont permis de constater, comme en 2006, un manque de compréhension générale des enjeux qui concernent l'industrie biologique. La Filière a également constaté un manque d'organisation générale de l'ACIA dans le suivi du dossier, ce qui a généré beaucoup de confusion et a rendu moins efficace le processus de modification du règlement.

En 2006, l'ACIA avait assuré la Filière qu'elle aurait de l'ouverture à des propositions de modifications au cours de la période de transition de 2 ans, afin de satisfaire les besoins du Québec. Cependant, le processus d'amendement du Règlement paraissant hermétique, la Filière s'est surtout concentrée, en 2007, sur les travaux de révision des normes biologiques du Canada.

Les travaux de révision des normes biologique du Canada ont beaucoup progressé en 2007 et ont donné lieu à des résultats probants. Les différents groupes de travail ont fourni un travail important pour proposer des amendements aux normes. Ces amendements, soumis aux procédures de vote de l'ONGC, ne sont pas connus à ce jour.

Au total, le Comité technique de l'ONGC aura mené trois réunions en 2007-2008, qui auront abouti à 3 votes sur les propositions d'amendements. Il est possible que les amendements aux normes biologiques soient publiés en décembre 2008.

Sous condition de financement supplémentaire, une 4e réunion pourrait avoir lieu, d'ici mars 2009, pour mener dans leur forme finale les travaux de révision.

La participation du Québec a été déterminante dans l'avancement des travaux concernant la mise à jour de la norme biologique canadienne.

AXE 1 - ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

DOSSIER 2 : CONTRÔLE DES APPELLATIONS RÉSERVÉES AU QUÉBEC

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Cible stratégique 2 de l'axe sur l'encadrement réglementaire

Assurer l'intégrité de l'utilisation de l'appellation biologique en adressant une requête au MAPAQ pour que la Filière biologique du Québec soit partie prenante du plan de développement des appellations réservées.

B) CONTEXTE

- ◆ 19 avril 2006 : le projet de loi 137, qui porte sur les appellations réservées et les termes valorisants, a été sanctionné par l'Assemblée nationale. Depuis, le projet de règlement qui devait découler de la Loi 137 se fait attendre.
- ◆ 30 août 2007 : la Filière est assurée que le CARTV (Conseil des Appellations Réservées et des Termes Valorisants) sera mis en place, et que les budgets suivront.
- ◆ 31 décembre 2007 : le CAAQ (Conseil des Appellations Agroalimentaires du Québec) devient le CARTV en vertu de la loi 137. Cependant, le CARTV continue de fonctionner en vertu de la loi A-20.02 sur les appellations réservées.

Depuis l'adoption du projet de loi 137 en avril 2006, la Filière n'a reçu aucun suivi de la part du MAPAQ.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ 23 octobre 2007 : La Filière rencontre la personne responsable du dossier des appellations réservées au cabinet du Ministre de l'Agriculture, M. Laurent Lessard, sur l'interaction possible entre la loi 137 et le Règlement fédéral sur les produits biologiques.
- ◆ La Filière a fait valoir, à plusieurs reprises, aux représentants du MAPQ que les autres appellations réservées et les termes valorisants ne devraient pas se développer à partir des cotisations fournies par le secteur biologique.

La Filière a tenu trois rencontres avec des professionnels du MAPAQ sur cette question.

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Sensibilisation des autorités du MAPAQ à la nécessité de mettre en œuvre le contenu de la loi 137 avant le projet de loi fédéral sur les produits biologiques.

AXE 2 - ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Cible stratégique 1 de l'axe sur l'encadrement réglementaire de l'appellation biologique

Augmenter la connaissance de l'ensemble des acteurs de la Filière biologique au regard de l'application de l'encadrement réglementaire :

- ◆ en réalisant une stratégie de communication, à l'intention des consommateurs et de l'ensemble de la Filière, qui traite du contrôle de l'appellation et de la responsabilité de chacun des maillons de la chaîne à cet égard.

Cible stratégique 3 de l'axe sur l'organisation des marchés

Développer une stratégie concertée de promotion des aliments biologiques québécois sur les marchés domestiques et les marchés d'exportation :

- ◆ en élaborant une campagne de communication axée sur la différenciation des aliments biologiques québécois;
- ◆ en réalisant, de façon concertée, des activités de promotion et de relation publique pour mieux positionner les produits québécois sur les différents marchés.

B) CONTEXTE

Jusqu'à tout récemment, une grande partie des produits biologiques québécois était exportée, faute de réseaux de distribution faciles d'accès dans le marché domestique. Sauf dans le cas des ventes directes, du producteur au consommateur, les producteurs biologiques se voient souvent dans l'impossibilité de répondre aux exigences du marché québécois sur une base individuelle. À partir du moment où il y a un intérêt manifeste à développer le marché du Québec, il devient important de créer des réseaux pour faire circuler rapidement l'information, de même que des structures de regroupements régionaux pour être en mesure de fournir de plus grands volumes sur les marchés québécois.

Par ailleurs, plusieurs participants aux journées de réflexion stratégique, organisées par la Filière en 2007, ont souligné leur besoin de mieux connaître les travaux de la Filière. En conséquence, ils ont manifesté leur souhait d'une meilleure organisation pour une diffusion plus efficace de l'information sur le secteur biologique au Québec.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ Janvier 2007 : la Filière reçoit du PSDAB une avance de fonds de 12 500\$, pour la réalisation d'un premier projet qui vise l'élaboration d'une stratégie de communication de la campagne de valorisation.
- ◆ Mai-juin 2007 : la Filière a envoyé un appel d'offre à trois firmes en vue d'obtenir des services pour l'élaboration de sa stratégie de communication. Les délais courts indiqués dans l'appel d'offre et les montants d'honoraires prévus ont constitué des freins importants à la conclusion d'une entente. Cependant, ces rencontres ont permis de recueillir des avis intéressants sur les moyens à utiliser et les coûts relatifs à ce type de projet.
- ◆ 1^{er} novembre 2007 : la Filière dépose une demande auprès du *Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises* (PAITF) pour le financement de son site Internet.

- ◆ 7 décembre 2007 : la demande de la Filière auprès du PAITF a été rejetée.
- ◆ 11 décembre 2007 : le Ministre de l'Agriculture, M. Laurent Lessard, a dévoilé la stratégie de communication « Le Québec dans votre assiette » pour permettre l'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur. Cette stratégie prévoit un investissement de 14 millions \$ sur 3 ans. Les modalités de mise en œuvre de la stratégie seront connues seulement au printemps 2008.
- ◆ 19 décembre 2007 : réunion du Comité d'axe sur l'organisation de la mise en marché de la Filière, afin de définir les bases d'une stratégie de communication pour une semaine de valorisation de l'appellation biologique. Le Comité décide notamment que la stratégie de communication sera rédigée par la Filière plutôt que par un cabinet de consultants.
- ◆ Décembre 2007 : la Filière dépose une demande auprès de la Fédération Biologique du Canada pour le financement d'un site Internet, afin notamment de soutenir le projet de campagne de valorisation de l'appellation biologique.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe sur l'organisation de la mise en marché regroupe 10 personnes. Il s'agit de :

Étaient invités

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| ◆ Jean-Pierre Ayotte | CCDA |
| ◆ Robert Beauchemin | La Milanaise |
| ◆ Geneviève Blain | FABQ |
| ◆ Pierre-Alexandre Blouin | ADAQ |
| ◆ Christian Champigny | FABQ |
| ◆ Maïlys Chastenet | Agente de projets, FBQ |
| ◆ Nathalie Doré | Agriculture et agroalimentaire Canada |
| ◆ Daniel Dubé | Sobey's – Rachelle Béry |
| ◆ France Gravel | Présidente filière |
| ◆ Alain Rioux | Secrétaire général, FBQ |

La composition de ce comité pourrait être complétée par d'autres personnes provenant d'organisations intéressées à participer activement à la mise en œuvre de stratégies visant le développement de structures de mise en marché des produits locaux.

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Une première version de la stratégie de communication a été rédigée.

Le comité d'axe a proposé une architecture et un contenu pour le site Internet de la Filière. Des contacts ont été pris avec une entreprise spécialisée dans la gestion des sites Internet.

AXE 3 - APPUI PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Axe 3 - Augmenter l'appui professionnel et technique aux entreprises biologiques déjà établies et à celles qui sont en transition.

B) CONTEXTE

Au Québec, les entreprises agricoles biologiques déjà établies, les entreprises qui veulent faire une transition vers l'agriculture biologique et les entreprises nouvelles qui veulent démarrer une production biologique ont toutes des besoins en matière de soutien professionnel et technique.

L'accès à un soutien adéquat pour les entreprises agricoles qui ont déjà entrepris une transition vers l'agriculture biologique, ou qui ont le projet de le faire, représente un enjeu majeur pour le secteur. En effet, la période de transition indiquée dans tous les cahiers des charges au Québec est d'une durée de trois ans, ce qui représente une période critique pour les entrepreneurs, qui risquent alors de voir leurs revenus diminuer sans que leurs produits prennent nécessairement une plus-value.

La démarche type au Québec pour inciter des producteurs agricoles à faire une transition vers l'agriculture biologique est rigoureuse. Elle comprend une bonne dose de sensibilisation, une formation adéquate, un encadrement professionnel et technique personnalisé et de nombreuses expérimentations qui permettent la transition graduelle de l'entreprise.

C) ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE

- ◆ Février 2007 : la Filière obtient des fonds pour le projet de mentorat adapté aux entreprises du secteur biologique.
- ◆ Avril 2007 : la Filière a tenu deux journées d'informations stratégiques sur le développement du secteur biologique et sur les travaux et projets de la Filière.

La FABQ compte plusieurs actions significatives concernant l'axe sur l'appui professionnel.

La Filière a suivi les travaux visant la mise en place d'un centre d'expertise certifié biologique voué à des activités de recherche, développement et transfert en agriculture biologique dans le secteur des productions végétales.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe est composé de 14 membres :

- | | |
|---------------------|---|
| ◆ Simon Audet | Réseau bio |
| ◆ Geneviève Blain | Fédération d'agriculture biologique du Québec |
| ◆ Danielle Brault | MAPAQ |
| ◆ Tomas Dewavrin | Les Huiles d'Amérique |
| ◆ Bernard Estevez | Consultant |
| ◆ Ghislain Jutras | Université Laval |
| ◆ Denis La France | CEGEP Victoriaville |
| ◆ Maryse Leblanc | IRDA |
| ◆ Christian Legault | AgroExpert inc. |
| ◆ Mélanie Morel | Réseau bio |
| ◆ Patrice Mullier | La Financière agricole du Québec |

- ◆ Rosaire Ouellet PATLQ
- ◆ Alain Roy MAPAQ (pilote)
- ◆ Nicolas Turgeon MAPAQ

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Le financement du projet mentorat a été obtenu. Les journées d'informations stratégiques ont permis de mieux faire connaître les travaux de la Filière.

AXE 4 - APPUI FINANCIER

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Axe 4 - Améliorer l'appui financier au secteur des aliments biologiques.

B) CONTEXTE

Dans les deux dernières décennies, les avantages écologiques et économiques de l'agriculture biologique ont retenu l'attention de plusieurs pays européens et de plusieurs états américains, qui ont alors mis en place des politiques pour soutenir financièrement ce type d'agriculture.

Au Canada et au Québec, il n'existe à ce jour aucune politique de ce genre. C'est pourquoi les intervenants du secteur biologique du Québec souhaitent que le gouvernement québécois élabore une politique de soutien et de développement de l'agriculture biologique, à l'instar de ce qui existe en Europe et aux États-unis.

Le 20 juin 2006, le gouvernement du Québec a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ). La Commission avait le mandat de faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques en place et d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire par le secteur.

La CAAAQ a tenu des rencontres exploratoires et des consultations régionales. La Commission a aussi étudié les rapports remis par différents acteurs du secteur. A l'issue de ce processus, la CAAAQ a rédigé un rapport final faisant état de la situation du secteur agricole et agroalimentaire du Québec et présentant 49 recommandations pour faire évoluer ce secteur.

C) ACTIVITÉS

- ◆ 21 juin 2007 : la Filière dépose un mémoire à la CAAAQ dans le but d'obtenir une meilleure adaptation du soutien au secteur biologique.
- ◆ 30 août 2007 : la Filière présente le même mémoire lors des audiences nationales de la CAAAQ, à Québec.
- ◆ Octobre 2007, la Filière confirme à la FABQ sa participation aux travaux concernant le projet *Étude comparative des politiques et stratégies visant le développement du secteur biologique à l'international*.
- ◆ 24 octobre 2007, la Filière est interpellée par des représentants du secteur des grains biologiques concernant le soutien offert par la Financière agricole et les conditions d'approvisionnement en semences biologiques. La Filière va s'assurer d'un suivi dans ce dossier.

En 2007, un représentant de la Filière a assuré une participation au comité d'évaluation de projets dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe est composé de 8 personnes :

◆ Sylvain Dufour	Fruit d'Or
◆ Guy Gauthier	FABQ
◆ Lucie Gionet	UPA
◆ Geneviève Blain	FABQ
◆ Serge Poussier	MAPAQ
◆ Alain Rioux	FBQ (pilote)
◆ Alain Roy	MAPAQ
◆ Nicolas Turgeon	MAPAQ

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Plusieurs recommandations de la Filière ont été prises en compte dans le rapport final de la CAAAQ, rendu public le 12 février 2008.

Le contenu du nouveau programme de soutien à l'agriculture biologique et ses nouvelles modalités d'application ont donné de très bons résultats en 2007. En effet, il y a eu une augmentation de la qualité et de la quantité des projets soumis au programme.

AXE 5 ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

A) LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Axe 5 - Diminuer les impacts négatifs que peuvent avoir les OGM sur la qualité et le commerce des aliments biologiques.

B) CONTEXTE

La contamination des espèces non transgéniques par la pollinisation naturelle provoquée par le vent ou les insectes menace autant la production des semences et des cultures végétales que le commerce du grain, au point de devenir un handicap sur le marché international pour les agriculteurs nord-américains. Les produits nord-américains perdent du terrain à l'étranger, parce qu'il est impossible d'empêcher la contamination génique par pollinisation naturelle. Ainsi, les exportations nord-américaines (États-Unis et Canada) vers l'Europe et l'Asie ont fortement diminué, puisque les consommateurs européens et asiatiques sont réticents à acheter des produits qui contiennent des OGM.

C) ACTIVITÉS

La Filière a répondu à plusieurs questions de la CAAAQ concernant l'usage des OGM et à fourni des documents à la Commission afin de soutenir la réflexion des commissaires sur ce point important.

D) COMPOSITION DU COMITÉ D'AXE

Le comité d'axe est composé de 9 membres :

◆ Geneviève Blain	FABQ
◆ David Carter	MEFP
◆ Guylain Charron	UPA
◆ Loïc Dewavrin	Les Huiles d'Amérique
◆ Guy Gauthier	FABQ
◆ France Gravel	Écocert Canada
◆ Nicolas Turgeon	MAPAQ
◆ Nalini Vaddapalli	Option consommateur
◆ Pierre Turcotte	CEROM

E) RÉSULTATS ATTEINTS

Dans son rapport, la CAAAQ formule des recommandations qui permettront à tous les intervenants concernés par cet enjeu majeur de l'aborder à nouveau avec une meilleure vision d'ensemble.

5. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Nous vous invitons à prendre connaissance des états financiers pour l'année 2007 dans le document joint en annexe.

6. BUDGET PRÉVISIONNEL 2008

Nous vous invitons à prendre connaissance du budget prévisionnel pour l'année 2008 dans le document joint en annexe.